



LA RÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE AU SERVICE DES ACTEURS DU CONTINUUM DE SÉCURITÉ ET DE JUSTICE



Perception des Français
et regards d'experts

Guillaume FARDE



Sécurité, Société, Justice

LE THINK TANK DES MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

Le Continuum Lab est un think tank initié par INTÉRIALE en mai 2021, aux côtés de six autres membres fondateurs. Lieu d'échange et de dialogue, il a pour ambition d'être force de propositions pour favoriser la qualité de vie au travail et l'exercice des métiers des agents publics et privés qui concourent à la sécurité intérieure ainsi que d'alimenter le débat public sur les sujets de société en lien avec les métiers de la sécurité et de la justice.

Le Continuum Lab regroupe l'ensemble des métiers liés au continuum de sécurité et de justice : police nationale, gendarmerie nationale, police municipale, sapeurs-pompiers, surveillants et responsables de l'administration pénitentiaire, préfets, entreprises de sécurité privée, responsables de collectivités territoriales, élus et acteurs de la justice.

Les organismes fondateurs et les membres
du conseil d'administration du Continuum Lab



Pilotage scientifique de l'étude

SciencesPo
CEVIPOF

MÉTHODOLOGIE

L'étude présentée dans cet ouvrage est destinée à comprendre et analyser les connaissances et l'opinion des Français sur les technologies de sécurité et leur impact dans la société. Elle s'appuie sur un sondage OpinionWay pour le Centre de recherches politiques de Sciences Po (Cevipof) et le Continuum Lab (groupe INTÉRIALE).

Celui-ci a été mené auprès d'un large échantillon composé de 3 438 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 à 75 ans, constitué selon la méthode des quotas, au regard des critères de sexe, d'âge, de catégorie socioprofessionnelle, de catégorie d'agglomération et de région de résidence.

Les interviews ont été réalisées du 18 au 26 juin 2024, par questionnaire autoadministré en ligne sur le système *Computer assisted web interview* (CAWI).

SOMMAIRE

PRÉFACE	Page 4
INTRODUCTION	Page 8
I. LA CONNAISSANCE DES TECHNOLOGIES DE SÉCURITÉ	Page 19
II. LES CAS D'USAGE ET LES UTILISATEURS	Page 31
III. LES POLITIQUES PUBLIQUES DE SÉCURITÉ	Page 59
PAROLES D'EXPERT DE LA SÉCURITÉ CIVILE	Page 67
PAROLE D'EXPERTS DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	Page 79
CONCLUSION	Page 88
ÉCLAIRAGE D'EXPERTS	Page 91
LES PROPOSITIONS DU CONTINUUM LAB	Page 101



Gilles BACHELIER

Président du Continuum Lab
et du groupe INTÉRIALE

Le Continuum Lab, proche du terrain et de ses besoins

Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 ont rassemblé des millions de spectateurs. Cet événement mondial a été l'occasion de tester de nouvelles technologies de sécurité. Mais l'innovation ne doit pas se limiter à ces grands rendez-vous : elle est indispensable chaque jour pour tous les acteurs de la sécurité et de la justice.

Le Continuum Lab s'inscrit dans cette logique. C'est un lieu de confiance où les professionnels de la sécurité et de la justice peuvent se rencontrer, partager leurs expériences et imaginer des solutions ensemble.

En juillet 2024, juste avant les Jeux, nous avons mené avec OpinionWay et le Centre de recherches politiques de Sciences Po (Cevipof) une enquête sur la confiance des Français envers les technologies de sécurité. C'était la première étude de cette ampleur. Elle montre que les Français font confiance à ces technologies, à condition qu'elles soient utilisées par des acteurs publics et encadrées strictement.

Ces innovations ne remplacent pas l'humain. Au contraire, elles soutiennent le travail des femmes et des hommes sur le terrain. Elles rendent leurs missions plus efficaces, améliorent leurs conditions de travail et attirent de nouveaux professionnels. Par exemple, les centres de supervision urbaine comme le Centre de coordination opérationnelle de sécurité (CCOS) de la Préfecture de police de Paris facilitent les interpellations.

De même, la lutte contre la cybercriminalité progresse grâce à ces outils. L'innovation permet donc aux agents de se concentrer sur l'essentiel de leur métier, en les déchargeant des tâches répétitives et administratives.

Cet ouvrage ne se contente pas d'analyser les résultats de l'étude. Il s'appuie aussi sur les travaux d'un groupe réuni au Continuum Lab entre janvier et octobre 2025. Deux propositions en ressortent :

1. Assouplir le droit à l'expérimentation prévu par la Constitution, pour tester plus facilement de nouvelles solutions sur le terrain, tout en gardant un cadre clair et contrôlé ;

2. Créer un fonds de soutien aux collectivités, pour les aider à financer ces innovations, avec l'appui de financements européens, régionaux ou pilotés par le ministère de l'Intérieur et les préfetures.

Ces deux mesures offriraient aux acteurs locaux un meilleur cadre pour innover et les moyens d'investir dans les technologies nécessaires, au service de la sécurité et de la justice.

Enfin, je souhaite remercier toutes les personnalités qui ont accepté de témoigner dans cet ouvrage :

- Gérald Darmanin, ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice ;
- François-Noël Buffet, ministre auprès du ministre de l'Intérieur ;
- Louis Laugier, directeur général de la police nationale ;
- Laurent Nuñez, préfet de police de Paris ;
- Marc Boget, directeur de l'Agence du numérique des forces de sécurité intérieure (Anfsi) ;
- Bruno Maestracci, contrôleur général de sapeurs-pompiers, directeur du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-et-Marne (77) ;
- Philippe Latombe, député de la Vendée (85) ;

- Jean-Paul Jeandon, maire de Cergy-Pontoise (95) et coprésident de la commission Prévention de la délinquance et sécurité de l'Association des maires de France (AMF).

Mes remerciements vont aussi à Olivier Renaudie, professeur de droit public à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et à Caroline Lequesne, maîtresse de conférences en droit public à l'université Côte d'Azur.

Gilles BACHELIER est fonctionnaire de police et mutualiste depuis plus de 30 ans. Il est diplômé de la Sorbonne et de l'École supérieure des sciences économiques et commerciales (Essec). Président D'INTÉRIALE depuis octobre 2018, il préside également le *think tank* Continuum Lab, fondé en 2021 aux côtés de six autres membres fondateurs. Administrateur de la Mutualité française depuis 2018, président de sa commission nationale de formation depuis 2020 et représentant à l'Union nationale des organismes d'assurance maladie complémentaire (Unocam), il a été réélu 1^{er} vice-président du Système fédéral de garantie jusqu'en 2027. Il est enfin membre associé de l'Association des hauts fonctionnaires de la police nationale.



Laurent MICHEL

Directeur du Continuum Lab et directeur des affaires publiques d'INTÉRIALE

« Une enquête qui dévoile une réelle et massive confiance des Français dans les technologies de sécurité. »

Les acteurs du continuum de sécurité – police nationale, gendarmerie nationale, police municipale et administration pénitentiaire, sans oublier la sécurité civile pour ne parler que des acteurs publics – recourent de plus en plus fréquemment à de nouvelles technologies. C'est le cas également, depuis quelques années, des entreprises de sécurité privée, dont certaines sont d'ailleurs essentiellement spécialisées dans ce domaine.

Nos forces de sécurité intérieure sont désormais confrontées à une véritable révolution : celle de l'utilisation des technologies de sécurité pour faire face aux nouvelles formes de criminalité et de délinquance, mais aussi pour garder une longueur d'avance sur la grande criminalité mondialisée.

Encore tout récemment, la résolution d'un enlèvement et d'une prise d'otages n'a pu trouver un dénouement rapide et

heureux que grâce à l'utilisation par nos services de police et de gendarmerie de technologies très pointues qui ont permis la détection et l'interpellation des auteurs. S'il fallait un symbole pour illustrer cette révolution des technologies de sécurité à laquelle sont confrontés nos services de sécurité intérieure, il se trouve dans la répartition des crédits de la Lopmi* votée le 24 janvier 2023 : près de la moitié du budget de cette loi est consacré à la « révolution numérique » du ministère de l'Intérieur et à la modernisation des moyens de lutte contre la cybercriminalité.

Le Continuum Lab a donc jugé primordial, au début des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) 2024, de demander leur avis aux Français sur leur niveau de connaissance et d'acceptation de ces technologies, qui cache un véritable paradoxe. D'une part, ces technologies améliorent considérablement la sécurité et donc, la liberté d'aller et venir de nos concitoyens et des acteurs écono-

miques. Mais elles peuvent aussi, en dehors de contrôles appropriés, se révéler comme attentatoires à certaines de nos libertés.

Les résultats de cette enquête inédite en France dévoilent une réelle et massive confiance des Français dans ces technologies de sécurité. Ils indiquent également une forte demande de pédagogie et attente en matière d'information, notamment vis-à-vis de l'utilisation des technologies les plus innovantes. Enfin, dernier enseignement majeur de notre enquête : les Français sont enclins à faire confiance en priorité aux acteurs publics de la sécurité et de la justice dans l'utilisation de ces technologies.

* Loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur.

Laurent MICHEL est directeur des affaires publiques d'INTÉRIALE et directeur du Continuum Lab dont il pilote l'équipe opérationnelle. Juriste de formation (titulaire d'une maîtrise de droit public et d'un diplôme d'études approfondies – DEA – de science politique à l'université Paris 2 Panthéon-Assas), il a exercé au cabinet du ministre de l'Intérieur, auprès de parlementaires et de présidents de conseils départementaux. Entré chez INTÉRIALE en 2011 comme directeur de cabinet du président, il y devient ensuite directeur des affaires publiques. Auditeur de la 27^e session nationale « Sécurité et Justice » de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) en 2015-2016 et de la 3^e session « Citoyenneté et valeurs de la République » de l'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur (IHEMI) en 2024, il enseigne la communication d'influence et la gestion des crises au sein du master Manager des institutions et des affaires publiques – MIAP (Hautes études internationales et politiques – HEIP).



Philippe LATOMBE

Député de la première circonscription de la Vendée et secrétaire de la commission des lois

L'enquête menée par le Continuum Lab, Centre de recherches politiques de Sciences Po et Opinion-Way constitue une approche inédite, mais qui était indispensable, de la perception et de l'opinion des Français concernant les technologies innovantes de sécurité. Dans un climat ambiant qui tend bien trop souvent à polariser les débats, il faut reconnaître que, loin des postures idéologiques, les résultats de ce sondage restituent une certaine forme de sagesse populaire, en recherche d'un équilibre entre le besoin de protection et le respect des libertés individuelles et collectives, ce qui est tout à fait rassurant. Ils soulignent aussi la confiance de nos concitoyens en la capacité de nos forces de l'ordre à assurer leur protection, ce qui est une bonne nouvelle.

La technicité des technologies innovantes, par nature complexe, pouvait sembler représenter un obstacle à la compréhension éclairée des enjeux qu'elles portent, mais les personnes sondées en ont, dans l'ensemble, compris les avantages et les dangers, la nécessité de trouver un point d'équilibre pour que l'usage qui en est fait se pratique dans l'intérêt général.

”

Pour les citoyens, le recours à des usages numériques de plus en plus sophistiqués ne doit pas conduire au moindre compromis vis-à-vis de la sécurité de leurs données.

C'est ce même chemin de crête que nous avons choisi d'emprunter, le député Philippe Gosselin et moi-même, à travers les 41 recommandations de notre rapport d'information sur les enjeux de l'utilisation d'images de sécurité dans le domaine public dans une finalité de lutte contre l'insécurité, travail qui reste d'une totale actualité.

Ce rapport, rédigé il y a plus de deux ans, portait sur l'utilisation d'images de sécurité dans le domaine public dans une finalité de lutte contre l'insécurité, mais ses conclusions générales valent pour l'ensemble des technologies innovantes de sécurité. Il convient, en effet, de définir à chaque fois un cadre juridique clair et précis, qui ne doit être ni lacunaire ni rigide, car il peut être amené à être retouché au fur et à mesure des progrès rapides de ces technologies, mais aussi des évolutions sociétales auxquelles nous sommes collectivement confrontés.

Le législateur ne doit pas être en retard sur les usages comme cela s'est passé, par exemple, dans l'affaire du logiciel israélien Briefcam, utilisé en dehors du cadre légal prévu par la directive européenne et la loi Informatique et libertés,

Philippe LATOMBE est député de la première circonscription de la Vendée. Il est secrétaire de la commission des lois et membre du groupe démocrate. Il effectue actuellement son troisième mandat. Il est aussi commissaire à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Particulièrement investi sur les questions relatives au droit du numérique, il a ainsi participé activement aux travaux du groupe de travail sur les droits et libertés constitutionnels à l'ère numérique, ainsi qu'à ceux de la mission d'information parlementaire sur la *blockchain*. Il a été le rapporteur de la mission parlementaire « Bâtir et promouvoir une souveraineté numérique nationale et européenne¹ » et corapporteur de la mission d'information sur les enjeux de l'utilisation d'images de sécurité dans le domaine public dans une finalité de lutte contre l'insécurité². Il est actuellement président de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif à la résilience des infrastructures critiques et au renforcement de la cybersécurité.

¹https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/souvnum/l15b4299_rapport-information

²https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cion_lois/l16b1089_rapport-information





par les services de la police judiciaire, les préfetures de police de Paris et Marseille, la sûreté publique et la gendarmerie nationale.

C'est au Parlement qu'il revient de se saisir régulièrement de l'ensemble de ces questions, et de suivre attentivement les évolutions techniques, politiques et sociétales auxquelles nous sommes collectivement confrontés. C'est aux parlementaires de choisir librement les règles permettant de concilier, aujourd'hui et demain, la préservation de l'ordre public et le respect des droits fondamentaux. Cela demande de leur part, sinon une appétence pour ce domaine, du moins une acculturation leur permettant d'appréhender cette thématique de façon éclairée, ce dont il faut bien reconnaître que ce n'est pas encore suffisamment le cas.

Dans un contexte géopolitique tourmenté et de cyberguerre, l'État doit se prémunir des attaques informatiques d'ampleur et être capable de faire évoluer ses modes d'intervention, tout en conservant la maîtrise des processus utilisés. L'intelligence artificielle, la biométrie, la blockchain, la cybersécurité renforcée, les systèmes avancés de surveillance sont amenés à être de plus en plus

utilisés pour améliorer l'analyse des données, la détection des menaces et renforcer la sécurité des données pour contrer ceux qui veulent nous nuire.

Cependant, les technologies de sécurité ne peuvent mériter pleinement cette appellation que si les solutions qu'elles proposent sont souveraines, car elles doivent aussi être en mesure de protéger les données qu'elles utilisent et ne pas être assujetties à des lois d'extraterritorialité, d'où qu'elles viennent.

Pour les citoyens, le recours à des usages numériques de plus en plus sophistiqués ne doit pas conduire au moindre compromis vis-à-vis de la sécurité de leurs données. Pour les entreprises, cet enjeu de souveraineté est une question de confiance vis-à-vis de leurs clients, de liberté dans leurs stratégies de croissance et de transformation, de sécurisation de leur activité.

Pour y parvenir, le soutien à apporter aux acteurs technologiques nationaux doit être une priorité, ce qui appelle un changement d'état d'esprit et de pratiques, comme le soulignent les travaux remarquables de la récente commission d'enquête sénatoriale sur la commande publique¹. ■

¹ <https://www.senat.fr/rap/r24-830-1/r24-830-1.html>

Éditeur : © Continuum Lab – 32, rue Blanche – 75009 PARIS – France • ISBN : 978-2-9590303-1-4 • Prix France : 18 € TTC • Dépôt légal : novembre 2025 • Création : Agence Ciem, 12 rue de l'Église, 75 015 Paris.

Le Code de la propriété intellectuelle et artistique n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article L. 122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Imprimerie L'ARTESIENNE ZI de l'ALOUETTE, BP 99 – 62 802 LIEVIN (Haut-de-France – France). Achievé d'imprimé en novembre 2025, sur papier MAGNO certifié PEFC 100 % et Ecolabel Européen – Provenance Autriche. Taux de fibres recyclées : 0 % - Taux d'Eutrophisation PTot 0,049 kg/T.



Le **Continuum Lab** est le premier think tank des représentants des métiers de la sécurité et de la justice, cofondé en 2021 à l'initiative de la mutuelle INTÉRIALE et de six autres membres fondateurs. Il publie, en partenariat avec le Centre de recherches politiques de Sciences Po (Cevipof), une étude inédite consacrée à la perception et à l'acceptabilité des technologies de sécurité innovantes par les Français. Cette étude, réalisée par l'institut OpinionWay, sur un échantillon de 3 438 personnes représentatif de la population française âgée de 18 à 75 ans du 18 au 26 juin 2024, explore l'adhésion des Français, leurs attentes et les conditions de confiance à l'égard de dispositifs tels que la vidéoprotection (et ses usages dits « intelligents »), l'intelligence artificielle, la biométrie, les drones, les capteurs et l'analyse de données au service de la sécurité intérieure et de la justice.

Elle apporte une vision nouvelle du sujet et a suscité la volonté de proposer aux pouvoirs publics de nouveaux leviers d'action pour améliorer les conditions d'exercice de ces technologies de sécurité par les forces de sécurité intérieure et de justice. C'est la première étude à grande échelle permettant de comprendre les attentes et les craintes des citoyens à l'égard des outils et des acteurs en situation d'utilisation de ces technologies innovantes. Elle a vocation à nourrir le débat public et à permettre d'aboutir à des solutions pour améliorer l'usage responsable de ces outils par l'ensemble du continuum de sécurité et de justice.

Cette photographie met au jour quatre lignes de force : l'exigence d'efficacité opérationnelle et de résultats tangibles ; la primauté du facteur humain (formation, doctrine d'emploi, supervision) ; la demande d'un cadre éthique et juridique lisible (finalités précises, proportionnalité, traçabilité et contrôle indépendant) et la nécessité d'une transparence active pour entretenir la confiance.

Ainsi, le Continuum Lab reste fidèle à sa ligne stratégique : armer durablement les acteurs du continuum de sécurité et de justice face aux menaces contemporaines, connues ou à venir.

www.continuumlab.fr

in continuum-lab

🐦 @LabContinuum

CONTINUUM
LAB

Sécurité, Société, Justice

18 € TTC - France

ISBN : 978-2-9590303-1-4

